



*XXXVI<sup>e</sup> SESSION*  
*Dakar, 5 au 8 juillet 2010*

---

**DOCUMENT N°63**

**RÉSOLUTION  
SUR LA SITUATION DES FEMMES REFUGIEES**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar (Sénégal) pour sa XXXVI<sup>e</sup> Session du 5 au 8 juillet 2010, sur proposition du réseau des femmes parlementaires,*

**CONSTATANT** que la situation des femmes réfugiées et des femmes déplacées pour cause de guerre et de conflit armé constitue une préoccupation majeure pour la communauté internationale en général et pour l'Organisation internationale de la Francophonie en particulier, vu la persistance des conflits;

**CONSTATANT** que, malgré l'existence de la multitude d'instruments juridiques de protection internationale de la personne réfugiée, et de la femme réfugiée en particulier, les femmes réfugiées continuent de subir des traitements dégradants et inhumains;

**DEPLORANT** la dépendance accrue et la précarité dans lesquelles vivent les femmes réfugiées;

**S'INDIGNANT** que, du fait de cette dépendance et de cette précarité, les femmes réfugiées sont soumises à toutes les formes d'exploitations et à toutes les formes de violences;

**CONVAINCUE** que la lutte contre toutes les formes de traitements inhumains que subissent les femmes réfugiées passe par la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'éducation et la formation de tous;

**DEMANDE** instamment aux Etats membres de la Francophonie l'adhésion, la ratification et l'application effectives de la Convention des nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) et de son protocole facultatif, ainsi que de tous les instruments juridiques y relatifs ;

**SOULIGNE** l'importance d'une formation appropriée des personnes qui sont appelées à travailler avec les femmes réfugiées, afin de mieux les assister;

**EXHORTE** les Etats membres de l'APF à soutenir des programmes et des financements des organisations et associations de bénévoles qui accueillent et soutiennent les femmes victimes des guerres et conflits armés, notamment en vue de les aider à réintégrer le marché du travail et à jouir ainsi à nouveau pleinement de leur dignité humaine;

**EXHORTE** fermement à la prise en compte réelle des besoins et des préoccupations des réfugiés et principalement des femmes réfugiées, lors de l'évaluation de leurs besoins fondamentaux;

**APPELLE** à l'implication effective des parlementaires aux côtés de leurs gouvernements, lors des missions de prévention des conflits ou de gestion des sorties de crises et de maintien de la paix;

**ENCOURAGE** les parlements nationaux à intercéder auprès de leur gouvernement pour qu'ils agissent en faveur de la sensibilisation et de la prévention des conflits;

**INCITE** l'Organisation internationale de la Francophonie à prendre une place prépondérante dans la lutte pour la prévention des conflits armés à l'intérieur d'un Etat ou entre Etats.